



**Administrative Instruction – Instruction administrative**

Réf. ICC/AI/2021/001

Date : 26 février 2021

**Mise à jour des annexes de l’instruction administrative relative au système d’évaluation du comportement professionnel (« ICC/AI/2019/003 »)**

Le Greffier, en accord avec le Président et le Procureur, en vertu des sections 3.2 et 3.3 de la directive de la Présidence ICC/PRES/D/G/2003/001 (« Modalités de promulgation des textes administratifs ») et aux fins de la mise en œuvre de l’article 1.3 a) du Statut du personnel et des règles 101.9 a) et 104.17 du Règlement du personnel, adopte la présente instruction administrative :

**Section 1**

**Champ d’application**

1.1 La présente instruction administrative s’applique à tous les fonctionnaires de la Cour occupant des postes permanents ainsi qu’aux fonctionnaires titulaires d’un engagement de courte durée de plus de six mois. Elle porte modification de l’instruction administrative ICC/AI/2019/003 (« Système d’évaluation du comportement professionnel »), et plus précisément de ses annexes I et II, conformément aux modalités ici définies.

**Section 2**

**Objet**

2.1 Un cadre de renforcement du leadership à la Cour a été approuvé le 29 août 2019 par le Conseil de coordination de la Cour. Cette approbation comprenait la révision du modèle des compétences de base de la Cour, ici mis à jour avec une nouvelle série de compétences managériales, conformément à l’annexe I ci-jointe.

2.2 L’annexe II a également été révisée et mise à jour pour refléter les modifications rendues nécessaires par l’adoption de la nouvelle série de compétences.

**Section 3**  
**Dispositions finales**

- 3.1 La présente instruction administrative entre en vigueur le jour de sa promulgation et remplace les précédentes annexes (I et II) de l’instruction administrative ICC/AI/2019/003 (« Système d’évaluation du comportement professionnel »).
- 3.2 Toutes les autres dispositions de l’instruction administrative ICC/AI/2019/003 (« Système d’évaluation du comportement professionnel ») restent pleinement en vigueur.



Peter Lewis

Greffier